

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE



2 rue du Pressoir – 50750
QUIBOU

☎ : 02.33.56.62.54
@ : mairie.quibou@wanadoo.fr
Site internet : www.quibou.fr

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025

Membres en exercice :	15
Membres présents :	10
Membre excusé donnant pouvoir :	1
Membres absents :	4

Le dix-huit juin deux-mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué mention faite de l'ordre du jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland COURTEILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs

Roland COURTEILLE, Céline BANCAUD, Roland BOULANGER, Estelle GLOAGUEN, Stéphane GERMAIN, Béatrice LEHODEY, Annie LEPRINCE, Evelyne SURVILLE, Julien MOTTIN, Françoise LE CORRE

Excusé : Monsieur Julien COCHET,

Absents :

Dominique FAION, Corinne FERGANT, Christophe CLERGE, Emmanuel POULAIN

Madame Estelle GLOAGUEN est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoires pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date de la convocation et de son affichage : 13 juin 2025.

Ouverture de la séance à 20h00

Le compte rendu du conseil municipal du 23/04/2025 est approuvé à l'unanimité.

1 - Projet de la halle

Délibération n°2025-33

Le plan de financement des travaux de la future halle est désormais établi, le montant exact des subventions étant à présent connu, sauf l'aide éventuelle au titre du programme leader.

Monsieur Le Maire présente la délibération de fonds de concours Saint-Lô Agglo avec plan de financement, ainsi que l'arrêté attributif de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2025 de la préfecture pour l'opération « Construction d'une halle » dans le centre du bourg pour un montant de subvention de 88 635 €

Plan de financement prévisionnel de la halle

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinancéurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €						0%
Honoraires maîtrise d'œuvre	35 000 €				Etat (préciser les fonds alloués)	88 635 €	20%
Travaux	408 175 €				Conseil Régional (Contrat de territoire)	86 430 €	20%
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département	18 728 €	4%
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0%
Autres dépenses (préciser)	0 €					0 €	0%
	0 €				Saint Lô Agglo	44 850 €	10%
	0 €					0 €	0%
					Autofinancement	204 534 €	46%
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0%
TOTAL :	443 175 €	HT			TOTAL :	443 175 €	HT

Délibération type demande de fonds de concours Saint-Lô Agglo

Vu la délibération du conseil municipal du **18 juin 2025** approuvant le règlement du contrat Agglo-communes, la maquette financière, et autorisant **monsieur** le maire à signer le contrat,
Vu la signature du contrat Agglo-communes Quibou le 9 juillet 2025.

Considérant que

L'accompagnement de Saint-Lô Agglo dans le cadre du contrat Agglo-communes de **QUIBOU** s'élève à **44 850.00 €**.

Une opération inscrite au contrat va faire l'objet d'une demande de fonds de concours :

- **Construction d'une halle**

Plan de financement

Construction d'une halle

Postes de dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT	Taux %
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0.00	Etat : DETR	88 635.00	20
Honoraires de MOE	35 000.00	Région	86 430.00	20
Travaux	408 175.00	Département : FIR	18 726.00	20
		Saint-Lô Agglo : contrat Agglo-communes	44 850.00	10
		Reste à charge (min. 20%)	204 534.00	46
TOTAL	443 175.00	TOTAL	443 175.00	100%

Le conseil municipal

- Approuve les projets et les plans de financement de l'opération « Construction d'une halle »
- Autorise **monsieur** le maire à solliciter les fonds de concours auprès de Saint-Lô Agglo **pour cette** opération
- Autorise **monsieur** le maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

Une demande de financement européen sera également faite dans le cadre du programme leader en cours pour un montant de 40 000 €. Si elle est acceptée, ce montant viendra en déduction de l'autofinancement communal.

Monsieur le maire informe le conseil :

- qu'une estimation a été faite pour le transfert éventuel du bar épicerie existant sous une partie de la future halle. M Boisbourdain a proposé une esquisse succincte.
L'architecte et son économiste donnent une estimation par un Ratio entre 1350 € HT/m² et 1450 € HT/m² (Hors Equipements et Matériels Bar et Epicerie).
Pour une surface d'environ 80 m² : 80.00 m² x 1350 € HT/m² à 1450 € HT/m² = 108 000 € HT à 116 000 € HT.

Concernant le calendrier pour la halle, le permis de construire va être déposé et l'appel d'offres auprès des entreprises va être lancé avec retour fin juillet, pour un début de chantier en septembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les projets et les plans de financement de l'opération.
- Autorise monsieur le maire à solliciter les fonds de concours auprès de Saint-Lô Agglo pour cette opération
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires

2 - Plan de financement pour rénovation de l'ancien lavoir

Délibération n° 2025-34

Monsieur Le Maire présente l'arrêté attributif de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2025 de la préfecture pour l'opération « Rénovation de l'ancien lavoir » pour valorisation patrimoniale et intégration dans le bourg pour un montant de 3 856 €. Le reste à charge pour la commune est de 15 424,49 €, soit un total de l'opération de 19 280,49 € HT

Collectivité : Quibou

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Rénovation du lavoir

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses <small>les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés</small>	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Etudes complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Devis Jardi Creatif		9 443,99 €		
Devis Sylvain Dorée		9 836,50 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		19 280,49 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		19 280,49 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			3 856,00 €	20,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	3 856,00 €	20,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		15 424,49 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		15 424,49 €	80,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			19 280,49 €	

Monsieur le maire informe le Conseil que la Fondation du patrimoine n'accorde pas de subvention pour cette opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement de l'opération « Réfection du lavoir »
- Autorise monsieur le maire à signer les bons de commande correspondants.

3 - Point budgétaire - Décision modificative n° 2 (DM2)

Délibération n° 2025-35

Monsieur Le Maire présente une synthèse budgétaire en fonction des subventions réelles et propose d'établir une décision modificative numéro 2 :

3.1 subventions

Les subventions ont été ajustées au réel :

- DETR pour la halle : 88 635.00 € (86 430.00 € estimé)
- Agglo pour la halle : 44 850.00 € (45 250.00 € estimé)
- DETR pour le lavoir : 3 856.00 € (7 712.00 € estimé)

BUDGET PRIMITIF APRES DM2						
			Budget		Trésorerie	
Opération Mairie-Ecole-Cantine						
		Imputation	budget 2023		compte imputé	reçu 2023
DSIL ecole	Etat	13462	117 264.30 €		acpte 30%	117 264.30 €
			budget 2025	dont RAR		reçu 2025
DSIL ecole	Etat	13462	159 656.93 €	273 616.70 €	acpte 2	159 656.93 €
DSIL ecole	Etat	13462	113 959.77 €		solde	113 959.77 €
Europe ecole	Europe	1327	100 000.00 €	100 000.00 €		
FIR ecole	Département	1323	75 995.00 €	91 314.00 €	acpte 58%	44 400.00 €
					solde	31 695.00 €
Boni FIR ecole	Département	1323	15 319.00 €		bonificati	15 219.00 €
Total opération Mairie-Ecole-Cantine			582 195.00 €	464 930.70 €		482 195.00 €
Opération halle						
DETR	Etat	1321	88 635.00 €			
Europe	Europe					
FIR Halle	Département	1323	18 726.00 €			
Région halle	Région	1322	86 430.00 €			
Agglo Halle	GFP de rattachement	13251	44 850.00 €			
Total opération construction de la halle			238 641.00 €	0.00 €		0.00 €
Opération panneaux photovoltaïques						
Fd vert panneaux	Etat	1321 ou 1328	5 752.32 €	5 752.32 €	acpte 58%	3 353.60 €
Total opération panneaux photovoltaïques			5 752.32 €	5 752.32 €		3 353.60 €
Opération Réfection ancien lavoir						
DETR lavoir	Etat	1321	3 856.00 €			
Total opération ancien lavoir			3 856.00 €	0.00 €		0.00 €
Total subventions 2023-2025			830 444.32 €	470 683.02 €		485 548.60 €
Reste à percevoir						344 895.72 €

3.2 BUDGET PRIMITIF 2025 APRES DM2

Section fonctionnement

	Prévisionnel 2024	compte administratif 2024	Prévisionnel 2025	DM2 du Budget 2025
Dépenses de fonctionnement				
011 - Caractère général (sauf 615221 et 615231)	96 801.07	83 645.13	90 000.00	90 000.00
011/615221 - Bâtiments publics	5 000.00	11 376.98	10 000.00	10 000.00
011/615231 - Voirie	110 000.00	28 260.83	110 000.00	110 000.00
012/62 à 64 - Charges de personnel	91 260.90	86 381.23	90 000.00	90 000.00
65/6558 - Ecole	110 000.00	109 764.40	110 000.00	112 348.08
014/739221 - Fngir	14 500.00	14 342.00	15 000.00	15 000.00
65 (sauf 6558 et 6588) - Autres charges	36 100.00	35 254.94	38 000.00	38 000.00
65/6588 - Dépenses imprévues	26 500.00	2 351.78	26 500.00	26 500.00
011/618 - Solde non affecté	246 500.02	4 212.60	60 426.01	76 670.76
65821 - Subvention au budget lotissement			280 772.01	280 772.01
Intérêts de la dette				
66 - Charges financières	16 705.04	16 705.04	15 011.16	15 011.16
23 - Virt à la section d'investissement	500 000.00		374 969.69	377 020.69
Total	1 253 367.03	392 294.93	1 220 678.87	1 241 322.70

	Prévisionnel 2024	compte administratif 2024	Prévisionnel 2025	DM2 du Budget 2025
Recettes de fonctionnement				
002 - Excédent	763 889.13	763 889.13	754 678.87	754 678.87
70 - Service	400.00	2 305.22	400.00	400.00
731 - Impôts (Fiscalité locale)	221 582.00	203 347.00	200 000.00	211 365.00
732 - Compensation-Péréquation-autre	95 000.00	120 893.63	115 000.00	88 086.82
73 - autres fonds				25 000.00
74 - Dotations	147 035.00	164 733.34	135 000.00	
74111 - DGF - Dotation Générale Forfaitaire des communes				87 249.00
741121 - DSR - Dotation de Solidarité Rurale				29 437.00
741127 - DNP - Dotation Nationale de Péréquation des communes				14 443.00
742 - DEL - Dotations aux élus locaux				3 322.00
74 - autres dotations				7 500.00
75 - Produits	15 600.00	36 649.63	15 600.00	15 600.00
013 - Remboursements	0.00	9 860.90	0.00	
76 - Produits financiers		5.43		
FCTVA				4 241.01
	1 243 506.13	1 301 684.28	1 220 678.87	1 241 322.70

Section investissement

	Budget 2024	Compte administratif 2024	Reste à réaliser 2024	Prévisionnel 2025	DM2 du Budget 2025
Capital de la dette					
16 - Emprunts	50 873.27	50 873.27		40 000.00	38 821.38
Dépenses d'investissement					
001 solde 2024				474 006.19	474 006.19
21/2183 - Site internet - Informatique	4 000.00	3 914.84		5 000.00	5 000.00
20 - Etudes et MOE	15 000.00	468.07		15 000.00	15 000.00
23/231 - Ecole - Mairie	880 000.00	755 581.74	151 387.31		
23 - Panneaux photovoltaïques	120 000.00	0.00		120 000.00	120 000.00
23 - Projet de halle	205 965.60	0.00		520 017.69	520 017.69
21/2182-2183 - Autres immobilisations	26 000.00	9 022.80			
21/2115 - Lavoir	1 434.44	1 434.44		23 500.00	23 500.00
21/2158 - Matériel et outillage	10 000.00	1 164.30		15 000.00	15 000.00
21/2181 - Installations générales	10 000.00	7 612.20		15 000.00	15 000.00
2188 - Autres dépenses	2 000.00	0.00		2 000.00	4 792.75
	1 325 273.31	830 071.66	151 387.31	1 229 523.88	1 231 138.01
			1 380 911.19		1 382 525.32

	Prévisionnel 2024	compte administratif 2024	Reste à réaliser 2024	Prévisionnel 2025	DM2 du Budget 2025
021 - Virt à la section d'investissement	500 000.00			374 969.69	377 020.69
Recettes d'investissement					
001 - solde	337 837.97	337 837.97			
13 - subventions	476 435.34	0.00			
1321 - subventions école		0.00	464 930.70		
1321 - subventions halle		0.00		236 836.00	238 641.00
1321 - subventions lavoir		0.00		7 712.00	3 856.00
1321 - Fonds vert		0.00	5 752.32		
10/10222 - FCTVA		13 286.32		125 000.00	126 614.13
10/10226 - Dotations (taxes d'aménagement)	11 000.00	4 941.18		11 000.00	11 000.00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé				154 710.48	154 710.48
	1 325 273.31	356 065.47	470 683.02	910 228.17	911 842.30
			1 380 911.19		1 382 525.32

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2

4 - Point panneaux photovoltaïques

Délibération n° 2025-36

Monsieur Le Maire présente la restitution de juin 2025 des études de faisabilité techniques et économiques pour le déploiement de centrales photovoltaïques de Quibou transmise par la SCIC ENERCOOP :

- Sites d'études et implantations envisagées sur les toitures à Quibou avec production annuelle moyenne (MWh) :
 - o mairie et école (62 MWh),
 - o église (59 MWh)
 - o ferme du panier vert (137 MWh)

- Sites consommateurs et leurs données : consommation et détails des factures pour la Commune de Quibou, Chaudreau (Marigny), Ehpad Les Hortensias (Marigny), Imprimerie Garlan (Marigny), Brasseur Quibois (Quibou)
- Résultats de la simulation énergétique : répartition de production entre consommateurs
- Modèle économique global : résultats économiques
- Conclusion de l'étude : plan d'actions

Au vu des résultats :

- Les récents changements concernant l'exonération de la taxe d'accise pour les opérations d'autoconsommation collective a remis en question le tarif de vente de l'électricité proposé initialement (120 €/MWh). Beaucoup d'acteurs du secteur poussent pour faire revenir cette exonération, mais en attendant nous ne pouvons pas l'inclure dans notre étude et devons penser à des alternatives, notamment des tarifs de vente plus faibles.
- L'opération représenterait un investissement total de 267 105 €HT, avec la subvention régionale estimée à 60 000 € et une subvention européenne de 40 000 €, soit un total de 100 000 € à répartir entre les différents producteurs.
- Les consommateurs privés représentant plus des 3/4 de l'autoconsommation collective, il est important de prendre en compte les économies sur factures qu'ils sont susceptibles de faire pour prendre une décision sur le tarif de vente de l'électricité.
- L'opération n'étant pas encore à 100 % d'autoconsommation, il est possible d'ouvrir l'opération aux particuliers qui souhaiteraient participer.

Les entreprises pourront bénéficier d'un contrat de 10 ans. Pour information, l'entretien (des onduleurs notamment) devra être effectué tous les 2 ans.

Madame Céline Bancaud s'inquiète sur la pérennité des tarifs au-delà des dix ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la restitution des études de faisabilité techniques et économiques pour le déploiement de centrales photovoltaïques de Quibou transmise par la SCIC ENERCOOP
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

5 - Postes d'agents d'entretien - création de postes

Délibération n° 2025-37

Le contrat de Marina Pithois, agent d'entretien, a été ramené à 1.5h par semaine suite à sa demande de diminution d'heures. Un avenant a été effectué et signé passant de 5.5 h à 1.5 h pour le ménage de la mairie uniquement.

La commune a dû créer un 2^e contrat pour entretien des autres locaux de la commune (salle communale, salle Auguste Marie, toilettes publiques, église).

Cette création d'emploi permanent de 3.5h par semaine sera en complément du contrat de Marina Pithois.

Le service juridique du centre de gestion précise que dans tous les cas, la modification du temps de travail supérieure à 10 % de la durée hebdomadaire du travail liée à l'emploi est mise en œuvre selon la procédure suivante :

- obligation de saisine préalable pour avis du comité social territorial sur la suppression de l'emploi existant ;
- délibération de création du nouvel emploi et suppression de l'ancien + mise à jour du tableau des effectifs ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Adjoint technique territorial indice C, en raison de de la demande de diminution d'heures de 70% de Mme Marina Pithois occupant le poste d'agent d'entretien à temps non complet de 5.5h/35h, à temps non complet,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d' Adjoint technique territorial indice C, soit 3.5h / 35h00, pour *entretien de la salle communale, des toilettes publiques, de l'église, de la salle Auguste Marie*, à compter du 05/06/2025.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de Adjoint technique territorial indice C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et donnant pouvoir.

6 - Tarifs concessions du cimetière

Délibération n° 2025-38

Suite à la formation de règlement de cimetière proposé par le CNFPT, Madame Deslandes, secrétaire de mairie a suivi cette formation. Un nouveau règlement doit être révisé notamment :

- Faire références aux nouvelles lois sur le règlement
- Aucune nouvelle sépulture dans ancien cimetière
- Dimensions de cavurnes 60x60 maximum
- Largeur maximum inter tombe à déterminer
- Obligation d'effectuer des travaux dans un délai d'un mois à partir de la réservation de concessions, avec dalle et plaque d'identification
- Définition de la localisation des sépultures : allée, numéro du plan, n° des concession
- Tarifs mis à jour
- La mairie doit être prévenue dès que des travaux sont prévus au cimetière. Les familles ou opérateurs funéraires doivent déposer une demande d'autorisation de travaux

Obligation d'un Ossuaire

Anciens tarifs concessions cimetière

De 2014 à JUIN 2025

	Concession 2 m ² (sous-sol)	Concession 1 m ² (cavurne)
15 ans		
30 ans	60	40
50 ans	100	60

Proposition de tarifs concessions cimetièrre
Le 15/06/2025

	Concession 2 m ² (sous-sol)	Concession 1 m ² (cavurne)
15 ans		
30 ans	150	100
50 ans	200	150

L'organisation de l'espace dans le jardin du souvenir étant relativement complexe, il est proposé au conseil municipal que la commune achète et fasse installer les cavurnes. Ceux-ci seront ensuite vendus « clé en main » aux familles en supplément du prix de la concession.

Deux devis ont été demandés :

- Pompes funèbres Plessis 300 euros TTC / cavurne
- Desfriches SARL 440 euros TTC / cavurne

Le conseil municipal délibère et valide,
à l'unanimité,

- le nouveau tarif du cimetièrre
- l'autorisation d'établir un nouvel arrêté pour règlement de cimetièrre en se référant au modèle du règlement de cimetièrre du CNFPT.

6 voix pour, 4 voix contre le principe de réalisation des cavurnes avant attribution de la concession.

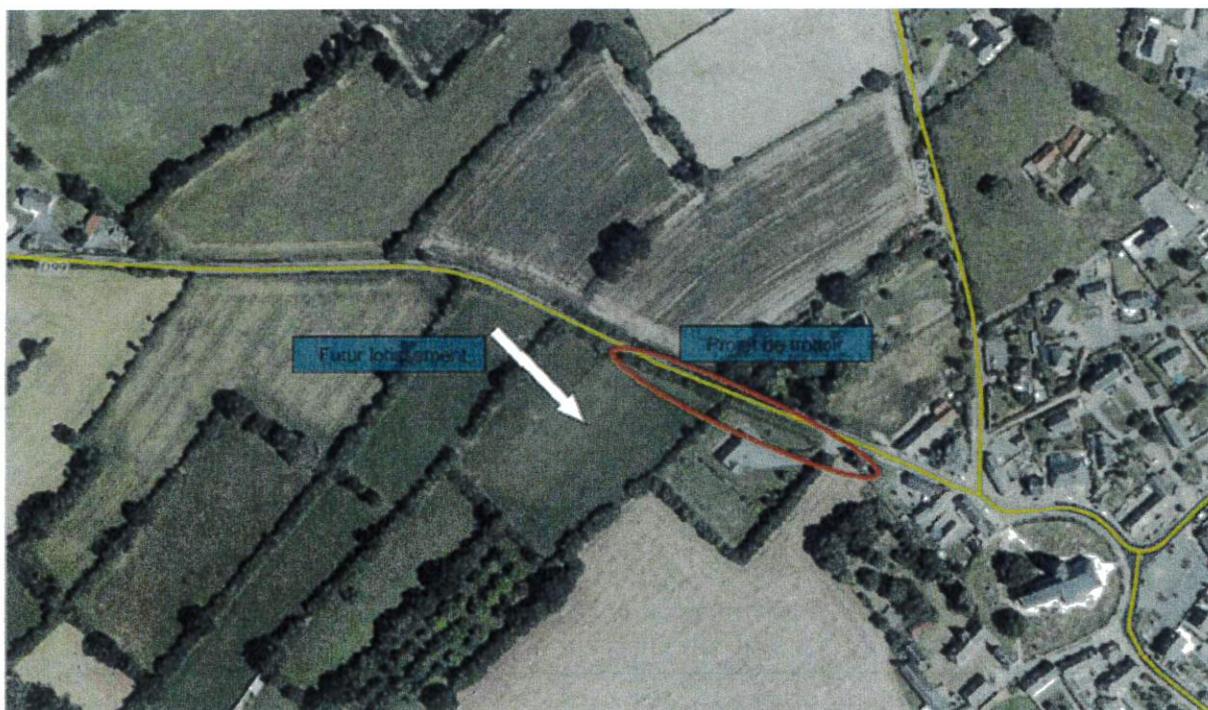
- la proposition des Pompes funèbres Plessis pour un montant de 300 € TTC par cavurne est retenue.

7 - Aménagement de trottoir rue des Campanilles

Délibération n° 2025-39

Le principe de sécuriser la portion de rue de la rue des Campanilles menant au lotissement a déjà été examiné. Un avant-projet a été effectué par la direction des routes du Département de la Manche pour réalisation pour ces travaux.

- largeur de 1.40m,
- caniveau de type CC1 ou AC1,
- structure de 25 cm de GNT 0/31.5 et d'un enrobé BB 0/6 rougissant
- bordure de type P1 en fond de trottoir pour retenir les terres du talus et les enrobés
- longueur de 105 m
- raccordement des eaux pluviales dans le réseau existant



10 - Attribution du marché de voirie 2025-2028

Délibération n° 2025-40

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 67/2024 du 18/12/2024 validant la convention constitutive du Groupement de commande entre les communes de Canisy, Carantilly, Dangy, Quibou et Saint-Martin-de-Bonfossé pour le programme 2025-2028 de voirie communale.

Dans le cadre du groupement de commande pluriannuel communal de voirie, une consultation a été passée dans le respect des dispositions des articles R 2123-1 à R2123-15 du code de la commande publiques selon la procédure adaptée et les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publiques.

Cette consultation a été lancée sous le N° ASTEC-414-24 le 05 mai 2025 avec réponse le 05 juin 2025.

Quatre offres ont été reçues des entreprises TP BOUTTE, COLAS, EIFFAGE et EUROVIA.

Considérant le rapport d'analyse des offres effectué par l'Agence Technique Départementale Centre Manche en date du 11 juin 2025, les membres du groupement de commande, réunis le 16 juin 2025, proposent de retenir l'offre EUROVIA Périers - 40 route de Saint-Lô - 50190 PERIERS pour un montant de 358 256,18 € TTC avec une note de 99/100, jugée la plus avantageuse selon les critères de sélection.

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide d'attribuer le marché de voirie 2025-2028 à l'entreprise EUROVIA Périers - 40 route de Saint-Lô - 50190 PERIERS, pour un montant de 358 256,18 € TTC sur 4 ans pour l'ensemble du groupement (prévision de 426 000.00 € TTC par l'Agence Technique Départementale).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et tout acte rattaché à ce dossier.

11 - Délégations du maire

Délibération n° 2025-41

Conformément à la délibération n° 44 du 14 octobre 2020, Monsieur le Maire présente les dépenses réalisées ou engagées depuis la réunion de conseil municipal du 23 avril 2025, dans le cadre de sa délégation.

<u>Fonctionnement</u>		
Districo	lisses bois (pont)	16.50 €
Bricomarché	cadenas	33.40 €
Bricomarché	abattant wc / brosses / divers	100.70 €
OLG bureau	fournitures de bureau	86.16 €
Au cabas quibois	Epicerie	79.40 €

Sovimef	Déplacement doseur lave vaisselle cantine	124.80 €
Quibou automobile	entretien voiture + vitre	1 470.94 €
Off7	invitations inauguration	210.00 €
Asso des maires	cotisation	190.30 €
Fondation du patrimoine	cotisation	200.00 €
St lo agglo	refacturation transport mercredi	426.06 €
Julien Waguet	nom de domaine	50.00 €
Julien Waguet	calendar	190.00 €
Total fonctionnement		3 178.26 €
<u>Investissement</u>		
QMD	Godet	1 176.00 €
Jardi creatif	allée devant école	4 632.85 €
Alu bhm	chassis sous-sol (hors marché)	7 882.32 €
RD Peinture	radiateurs mairie (hors marché)	2 381.45 €
Total investissement		16 072.62 €

Le conseil valide les délégations du maire, à l'unanimité.

12 - Questions diverses

Pour information

12.1 - Entretien des chemins

Monsieur Stéphane GERMAIN présente les routes sur lesquelles des travaux sont envisagés :

- Pont à Mazé
- Buisson (3^e tranche)
- Reprises à l'Hôtel-Viel et à la Pintelière

Il est porté à la connaissance du conseil municipal que le chemin de la Forge commence à se dégrader.

Mme Aurélie Hallais demande que la commune effectue l'épavage du chemin menant de la Rainière au Vasge ainsi que dans le chemin du Foc.

Comme ces chemins ne servent qu'à la desserte agricole et que l'usage habituellement respecté dans la commune est que ce type de chemins soient entretenus par les propriétaires des parcelles voisines auxquels appartiennent les haies ou par leurs fermiers, le conseil estime qu'il revient à ces derniers d'entretenir les haies bordant ces chemins.

12.2 - JDC : nouveau format de la journée du citoyen

La nouvelle JDC se recentrera sur les sujets de défense et se déroulera, chaque fois que possible, sur nos emprises militaires.

Le président de l'association des maires a demandé aux services de l'état, en lien avec l'association des maires de France, que la rénovation de la JDC s'accompagne d'une modernisation du recensement.

- Le recensement sera simplifié, avec une application interactive et un site internet moderne. Il restera possible en mairie également. Un espace numérique en ligne sera notamment réservé aux mairies et facilitera les démarches des administrés. Les données individuelles seront ainsi fiabilisées qui in fine alimenteront le répertoire électoral unique (REU)
- La transmission de la citoyenneté et des valeurs de la république en est le cœur pour lui rendre son caractère militaire.

La nouvelle JDC se déploiera progressivement en septembre et décembre 2025. Les services du ministère détailleront prochainement les modalités de mise en œuvre.

12.3 - SLAM Covoiturage

Mise en place depuis octobre 2021 par Saint-Lô Agglo d'un service de court-covoiturage « SLAM Covoiturage », en partenariat avec l'application KAROS.
Depuis le 1^{er} janvier 2025, la participation financière de Saint-Lô Agglo, aux trajets des passagers, a été revalorisée par Saint-Lô Agglo, afin d'encourager d'avantage la pratique du covoiturage sur l'ensemble de son ressort territorial.

Nouveaux tarifs :

- Les conducteurs reçoivent 2€ par trajet et par passager pour les trajets de moins de 25 km (+0.10 € par km supplémentaire)
- Les passagers paient uniquement 0.50 € pour les trajets de moins de 25 km

A titre d'exemple, l'an passé, les utilisateurs de l'application KAROS de la communauté SLAM Covoiturage ont économisé en moyenne 97€ par mois.

Ces informations sont à relayer aux habitants

12.4 - Parcelle B164

Pour rappel, le conseil municipal a proposé aux habitants des maisons riveraines à la parcelle cadastrée B164, la possibilité d'acquérir une portion de ce terrain dans le prolongement de leur propriété aux conditions suivantes :

1euro /m2

Bornage aux frais de l'acquéreur prévu le 1^{er} juillet 2025

Païement des frais de notaire

M Coron renonçant à l'acquisition de la portion de terrain à l'arrière de sa propriété, M Dimitri Corbel a fait savoir qu'il acceptait d'acheter cette parcelle en plus de celle qui borde sa maison.

Nom	Prénom(s)	Téléphone	Adresse mail	Adresse
CHARRIER	Christophe et Nathalie	607690368	charriergallery@gmail.com	5. le long jardin 50750 QUIBOU
CORBEL	Dimitri et Sarah	781849536	sarahcorbel@outlook.fr	9. le long jardin 50750 QUIBOU
FIGUEIREDO	Jonathan	669022645	jonatfig@hotmail.fr	7. le long jardin 50750 QUIBOU
LEBOUCHER	Alexis	676718679	leboucher.alexis@gmail.com	6. le long jardin 50750 QUIBOU
CORON	Maxime			8. le long jardin 50750 QUIBOU

12.5 - Planning salle communale

04/07/2025	07/07/2025	GS	LEOPARDS ST GILLES	loto
18/07/2025	21/07/2025	PS	CHRETIENNE Sonia	repas famille
06/09/2025		parking	STE DE CHASSE	Concours de pétanque
19/09/2025	22/09/2025	GS	COUR DES MIRACLES	loto
11/10/2025	14/10/2025	GS	ANIMATHEQUE	salon du livre
25/10/2025	26/10/2025	PS	option K'DUAL Mathilde	repas famille

15/11/2025 16/11/2025 GS
29/11/2025 30/11/2025 PS

TIR LA SCOLAIRE
OSMOND Claire

repas
repas famille

12.6 Point sur les ventes des parcelles du lotissement prévues en 2025

	TTC	HT
Lot n° 1 Gasnier	32 000 €	26 666,67 €
Lot n° 3 Morel - Varin	32 000 €	26 666,67 €
Lot n° 4 Lebreuilly	37 000 €	30 833,33 €
Lot n° 6 Heulin	37 000 €	30 833,33 €
Lot n° 8 Waflard	36 000 €	30 000,00 €
Lot n° 9 Lebrun Bognot	42 000 €	35 000,00 €
Total	216 000 €	180 000,00 €

Les lots 2, 5, 7 sont pré-réservés pour une vente en 2026.

Les lots 10, 11, 12 et le macro-lots n'ont pas encore fait l'objet de vente ou de réservation.

Les points à l'ordre du jour ont été traités. Monsieur le maire clôt la séance à 23h10.



